



District de la
Nièvre de
Football

PROCES-VERBAL

Commission Statuts et Règlements

Réunion 8 Juillet 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 35

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. COURTAUD Gilles, GOUNOT Didier, MONGIN Thierry, ROUILLERE Christian

1 – ACCESSIONS/RETROGADATIONS CHAMPIONNATS SENIORS

Ces listes sont établies :

- Sous réserves de confirmation des accessions et descentes en R3.
- Sous réserves de dossiers en cours et/ou homologations à venir.
- Sous réserve d'engagement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de la Nièvre de Football.

Dossier transmis par la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL.

P.V. N° 6 du 4 Juillet 2019, rétablissant les droits à l'accession pour l'Equipe du FC NEVERS BANLAY 2.

DEPARTEMENTAL 4

Poule A :

Accédants en Départemental 3 : 1^{er} et 2^{ème}

COSNOIS F.C. 2 – FC NEVERS BANLAY 2

Le Président,
Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel